

## Annexe III

### Rapport du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale

1. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 73/91 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué, à sa cinquante-sixième session, son Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale.
2. Du 14 au 21 février 2019, le Groupe de travail a tenu trois séances sous la présidence de M. Antoine Geissbühler (Suisse).
3. Le Groupe de travail était saisi des documents énumérés au paragraphe 277 du rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa cinquante-sixième session.
4. Le Groupe de travail a noté qu'outre les séances qu'il avait tenues pendant la session en cours du Sous-Comité avec le concours de services d'interprétation, le Président et les délégations intéressées avaient tenu de larges consultations informelles en marge de la session. Les consultations informelles avaient permis à des experts d'évaluer les progrès réalisés dans l'utilisation de l'espace aux fins de la santé mondiale et de concevoir des mécanismes pour faciliter l'échange d'informations, renforcer les capacités et favoriser de nouvelles synergies entre le secteur spatial et celui de la santé.
5. Le Groupe de travail a approuvé le plan de travail établi par son Président, tel qu'il figure à l'appendice I du présent rapport, et a noté que ce plan offrait une structure appropriée pour renforcer les capacités nationales permettant de mettre à profit la contribution de l'espace au programme sanitaire mondial. Le Groupe de travail a également approuvé le questionnaire figurant à l'appendice II du présent rapport, qui serait distribué par le Secrétariat aux États membres du Comité et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales (voir appendice I, par. 9).
6. Le Groupe de travail a noté que le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat organiserait deux ateliers en 2020 et 2021, sous réserve de la disponibilité des ressources. Ces ateliers, qui seraient en rapport avec les travaux du Groupe, seraient organisés en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé animale, et en consultation avec les États membres du Comité, les commissions régionales et d'autres organismes intergouvernementaux internationaux, ainsi que des organisations non gouvernementales internationales, le cas échéant. Ils seraient consacrés à l'espace et à la santé mondiale et auraient pour objet de mieux faire connaître la question et de mettre en commun les données d'expérience et les pratiques nationales, régionales et interrégionales en vue d'une utilisation accrue des sciences et techniques spatiales aux fins de la santé mondiale et de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, parmi d'autres objectifs que le Groupe de travail devrait définir.
7. Le Groupe de travail a également noté que le Bureau des affaires spatiales créerait et tiendrait à jour une page spécifique sur son site Web, sous réserve de la disponibilité des ressources, pour publier des informations sur les principales activités, les documents de référence et les plans relatifs à l'espace et à la santé mondiale des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales internationales, des États membres du Comité ainsi que, dans la mesure du possible, des organisations non gouvernementales internationales et d'autres acteurs non gouvernementaux menant des activités dans le domaine de la santé mondiale. Cette page Web pourrait également contenir des informations relatives à l'utilisation de l'espace dans le cadre du principe « Un monde, une santé », qui fait référence à l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale, la santé végétale, la santé de l'environnement et la

santé des océans. Elle pourrait aussi fournir des liens vers des ressources éducatives ouvertes pertinentes.

8. Le Groupe de travail a noté en outre que l'Université de Coblenz-Landau (Allemagne) l'aiderait à mettre en place des matériels d'information communs pour promouvoir la mise au point de ressources éducatives ouvertes et gratuites sur l'espace et la santé mondiale. Ces matériels constitueraient une source d'information supplémentaire et seraient établis parallèlement à la création, par le Bureau, de la page Web du Groupe de travail.

9. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat d'inviter les États membres du Comité à communiquer les coordonnées de points de contact nationaux à son intention.

10. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 21 février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

## Appendice I

### **Plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale**

#### **I. Création du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale**

1. À sa cinquante-cinquième session, le Sous-Comité scientifique et technique a fait sienne la décision de son Groupe de travail plénier d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour du Sous-Comité, intitulé « Espace et santé mondiale », dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel qui restait à déterminer. À sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a mentionné le rôle primordial joué par les données et les techniques spatiales dans le domaine de la santé publique et s'est félicité de l'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour.

2. Toujours à sa soixante et unième session, le Comité est convenu qu'un groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale, présidé par Antoine Geissbühler (Suisse), devrait être convoqué à la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique. Il est également convenu que le Président de ce groupe de travail nouvellement créé et le Secrétariat présenteraient au Sous-Comité, à sa cinquante-sixième session, un projet de plan de travail pluriannuel pour le groupe, en tenant compte du rôle du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale qui avait été créé en 2014 et avait tenu quatre réunions durant la période 2015-2018.

#### **II. Méthode de travail**

3. Le Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale organisera ses travaux de manière à atteindre les objectifs suivants : renforcer la capacité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à atteindre les objectifs de développement durable liés à la santé grâce à l'utilisation accrue des sciences, techniques et applications spatiales aux fins de la santé mondiale ; et renforcer la collaboration entre les États Membres, les organisations intergouvernementales internationales et les organisations non gouvernementales internationales afin de trouver des solutions tangibles et durables concernant la contribution de l'espace au programme mondial d'action sanitaire.

4. Le Groupe de travail tiendra compte des observations du Comité et de ses sous-comités sur l'espace et la santé mondiale ; des travaux menés au titre de la priorité thématique 5 (Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale), convenue lors du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) ; des travaux menés par l'Équipe sur la santé publique du Comité (Équipe n° 6), qui a été créée en 2001 et a publié son rapport final en 2011 ; de l'initiative de suivi de l'Équipe n° 6, lancée en 2012 et dont le rapport final a été publié en 2015 ; et des travaux du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale.

5. Le Groupe de travail se réunira pendant les sessions annuelles du Sous-Comité scientifique et technique, pour toute la durée de son plan de travail pluriannuel ; des services d'interprétation seront assurés. En marge de ces sessions, le Groupe de travail pourra tenir des consultations informelles convoquées par son Président, en fonction des besoins.

6. Le Groupe de travail collaborera avec les observateurs permanents du Comité conformément au Règlement intérieur, aux méthodes de travail et aux pratiques établies du Comité.
7. Le Groupe de travail mettra à profit une page Web créée à son intention sur le site Web du Bureau des affaires spatiales pour l'aider dans les travaux qu'il mènera dans le cadre du plan de travail pluriannuel.
8. Le Bureau du Groupe de travail sur le programme « Espace 2030 » prendra contact avec le Président du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale, conformément aux méthodes de travail du Groupe, en vue de créer des synergies et d'éviter les chevauchements d'activités. Le Président fera rapport au Groupe de travail sur les synergies éventuelles.

### III. Plan de travail pluriannuel

9. Le plan de travail pluriannuel au titre du point « Espace et santé mondiale » pour la période 2019-2022 est le suivant :

2019 Convenir des méthodes et du plan de travail.

Élaborer un questionnaire, qui sera distribué par le Secrétariat, pour obtenir des informations des États membres du Comité, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, des organismes des Nations Unies, du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Organisation mondiale de la santé animale, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de Médecins sans frontières, sur les expériences et les pratiques en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales aux fins de la santé mondiale, et sur les pratiques et initiatives, en cours ou prévues (concepts, recherche, renforcement des capacités et activités), en matière d'utilisation de l'espace (techniques, applications, pratiques et initiatives) aux fins de la santé mondiale et de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2020 Examiner les réponses au questionnaire. Procéder à un échange de vues général sur les lacunes éventuelles des capacités nationales, régionales et internationales en matière d'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour la santé mondiale.

Préparer des contributions que le Groupe de travail pourrait apporter au Groupe de travail sur le programme « Espace 2030 » du Comité.

S'agissant du Président du Groupe de travail, établir un projet de recommandations sur des thèmes spécifiques dans les domaines de la santé et de l'espace qui pourraient servir de base à l'analyse des lacunes éventuelles des capacités nationales, régionales et internationales en matière d'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour la santé mondiale, compte tenu du programme « Espace 2030 », afin de présenter ces recommandations à l'Assemblée générale sous la forme d'un projet de résolution.

S'agissant du Secrétariat, continuer de solliciter des réponses au questionnaire.

S'agissant du Président du Groupe de travail, établir un avant-projet du rapport du Groupe de travail au Sous-Comité.

- 2021 Examiner le projet de recommandations présenté par le Président du Groupe de travail sur les utilisations actuelles de l'espace (techniques, applications, pratiques et initiatives) aux fins de la santé mondiale.

S'agissant du Président du Groupe de travail, présenter un avant-projet du rapport du Groupe de travail au Sous-Comité et un projet de résolution correspondant qui sera présenté à l'Assemblée générale.

- 2022 Examiner et finaliser le rapport du Groupe de travail au Sous-Comité ainsi qu'un projet de résolution, qui sera examiné et approuvé par le Comité en vue de son adoption par l'Assemblée générale.

Déterminer si le plan de travail devrait être prolongé pour couvrir les activités susceptibles d'être menées à l'avenir. Si le plan de travail n'est pas prolongé, dissoudre le Groupe de travail.

## Appendice II

### **Questions relatives aux politiques, expériences et pratiques en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales au service de la santé mondiale**

1. Veuillez décrire les accords de coopération officiels existants ou prévus et d'autres arrangements institutionnels (mémorandums d'accord, lettres d'accord, cadres de collaboration, etc.) entre le secteur de la santé et d'autres secteurs directement associés aux activités spatiales au niveau national.
2. Veuillez formuler des recommandations concernant la mise en place d'une plateforme spécialisée pour assurer une coordination efficace entre les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et les acteurs concernés s'agissant des questions spatiales et de santé mondiale.
3. Veuillez décrire les mécanismes environnementaux et de gouvernance, existants ou prévus, permettant d'éliminer les obstacles à l'utilisation efficace des techniques spatiales au service de la santé mondiale.
4. Veuillez décrire les politiques existantes ou prévues d'échange de données ouvertes et les approches participatives visant à développer et à améliorer l'accès à l'information géospatiale intéressant la santé mondiale.
5. Veuillez décrire les mesures existantes ou prévues en ce qui concerne le géobalisateur de toutes les ressources pertinentes pour les systèmes de santé, y compris les systèmes d'information sanitaire.
6. Veuillez décrire les activités de coordination et de coopération intersectorielles existantes ou prévues pour assurer l'efficacité du renforcement des capacités aux niveaux international, régional, national et infranational à l'appui des applications des sciences et techniques spatiales dans le domaine de la santé mondiale.
7. Veuillez décrire les mécanismes existants ou prévus pour encourager les établissements d'enseignement et autres mécanismes de renforcement des capacités à inciter très tôt dans leur carrière les jeunes professionnels de la santé à acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires pour utiliser efficacement les avantages offerts par les techniques, les sciences et les applications spatiales.
8. Veuillez décrire les mécanismes existants ou prévus pour mieux intégrer les données et informations spatiales dans les processus décisionnels liés à la santé mondiale, et pour harmoniser et partager ces données.
9. Veuillez décrire comment les techniques et applications spatiales sont intégrées dans les programmes de planification et de gestion des urgences sanitaires et dans les plans de gestion des catastrophes.
10. Veuillez décrire les principales activités, les documents de référence et les plans relatifs au thème « L'espace au service de la santé dans le monde ».
11. Veuillez donner un aperçu des pratiques et initiatives existantes et prévues en ce qui concerne les utilisations actuelles de l'espace (techniques, applications, pratiques et initiatives) aux fins de la santé mondiale, et recenser les lacunes, le cas échéant, dans les domaines suivants :
  - a) La télémédecine et la télésanté ;
  - b) La télé-épidémiologie et la santé de l'environnement ;
  - c) Les sciences de la vie dans l'espace ;
  - d) La gestion des catastrophes et des urgences sanitaires ;
  - e) Autres.